PORTE ET HUISSERIE

Définition et rôle

Les portes sont des ouvertures ou baies permettant la communication et le déplacement à l'intérieur de locaux ou de bâtiments. Ces baies sont munies d'un dispositif de fermeture composé d'un bâti dormant et elles peuvent recevoir une porte. Ces ouvrages peuvent comporter un ou plusieurs vantaux fixés sur des organes de rotation. Les huisseries, également appelées châssis, constituent les cadres soutenant et recevant ces vantaux. Elles assurent la liaison entre la porte et la cloison ou le mur.

Sollicitations

Les huisseries reçoivent sur leur montant les organes de fixation (paumelles ou charnières) des vantaux qu'elles soutiennent. Les vantaux sont des éléments qui doivent assurer essentiellement l'étanchéité à l'air et au bruit. Dans certains cas bien précis, les portes peuvent être exigées « coupe-feu » ou « pare-flamme » ; la densité du bois utilisé revêt alors une grande importance.

Propriétés requises

Le bois des huisseries peut répondre à deux choix qualitatifs différents selon qu'il s'agit de menuiseries apparentes ou recouvertes d'une finition opaque.

Le choix de l'essence peut être purement esthétique, selon l'option constructive retenue.

Le choix « menuiserie » ou son équivalent est requis pour les portes réalisées en bois massif. De nombreuses portes sont construites en contreplaqué pour la réalisation des panneaux.

Principes de mise en œuvre

Le terme huisserie englobe tout ce qui concerne l'habillage et le gainage intérieurs : cadres, pré-cadres, châssis, bâtis, contre-bâtis et dormants. Les vantaux, ou portes, sont les éléments mobiles destinés à assurer la fermeture du passage. Les éléments doivent donc être ajustés avec précision.

Classe d'emploi

Les huisseries sont en classe d'emploi 2 afin de tenir compte du risque d'humidification accidentel des parties au contact du sol. Les portes intérieures peuvent être réalisées avec des bois de faible durabilité, admis pour la classe d'emploi 1.

Photo : Porte intérieur © V. Pasquet, Menuiseries PASQUET

© Patrick MARTIN et Michel VERNAY